

Formulaire d'avenant du Québec
F.A.Q. N° 5b

Véhicules loués pour une période de moins d'un an
(par des locataires non désignés)

Le titre de l'**avenant** doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance. Quant aux informations requises dans l'**avenant**, elles peuvent être écrites à cette section ou dans l'**avenant** même, au choix de l'**assureur**.

Nom de l'assureur :

Nom de l'assuré désigné :

Avenant à la police d'assurance automobile N° :

Date de prise d'effet : cet **avenant** s'applique à partir du à 0 h 01, heure normale
à l'adresse de l'**assuré désigné**.

Prime d'assurance additionnelle à payer :

- Montants à payer :
- Date limite pour payer :

Véhicule visé : cet **avenant** s'applique uniquement au **véhicule désigné** suivant :
.....
(numéro de référence écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance)

Description de l'avenant

Cet **avenant** accorde, par locataire, les garanties du contrat d'assurance pendant que le véhicule visé est loué pour un maximum de..... jours consécutifs.

Le locataire est alors considéré comme un « **assuré désigné** ».

Condition d'application

Le véhicule visé doit être loué pour une période de moins d'un an.

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.